



**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 01 MARS 2019
À 20H30**

Membres en exercice : 13

**Présents : 09 Votants : (Pour : 13 (dont 4 pouvoirs) / contre : 0 / abstention : 0) Absents
excusés : 04**

Date de la convocation et de l'affichage : **22 Février 2019**

LE VENDREDI 01 MARS 2019, à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Mesdames BERNARD Micheline, DUPONT Cécile, LE ROCHELEUIL Angélique, Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, LUCAS Cédric, RENOU Gérard, SAUNIER Jean-Luc et TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de treize Membres.

Sont absents et excusés : GONÇALVES Sidalia donne pouvoir à LUCAS Cédric
LAFORGE Fabienne donne pouvoir à LE ROCHELEUIL Angélique
VILLAUDY TALLEC Isabelle donne pouvoir à BARITEAU Philippe
DURRANT Arnaud donne pouvoir à SAUNIER Jean-Luc

Jean-Luc SAUNIER est élu Secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

- ☞ **Approbation du compte-rendu de séance du 4 Janvier 2019**
- ☞ **Avis de la Commune sur le projet éolien de la Société VOL-V**
- ☞ **Compte Administratif 2018**
- ☞ **Affectation du résultat 2018**
- ☞ **Compte de gestion 2018**
- ☞ **CDC AUNIS SUD : Convention de mise à disposition de service**
- ☞ **Renouvellement du bail précaire de Madame Constance TERRIEN**
- ☞ **Mise à disposition de parcelles**
- ☞ **Décisions budgétaires**
- ☞ **Travaux en cours**
- ☞ **Questions diverses**

Approbation du compte-rendu de séance du 4 Janvier 2019

Le compte-rendu de la séance du 4 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

Avis de la Commune sur le projet éolien de la Société VOL-V

Madame le Maire quitte la salle et transmet la présidence de séance à Monsieur Philippe BARITEAU, 1^{er} Adjoint.

Monsieur Philippe BARITEAU, 1^{er} Adjoint expose que par courrier du 21 Décembre 2018, reçu le 2 Janvier 2019, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime informe la Mairie de l'ouverture d'une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement relative au projet d'implantation d'un parc éolien sur la Commune.

Cette autorisation unique d'exploiter un parc éolien de huit machines a été déposée le 3 Novembre 2016 par la Société Centrale Eolienne de la Plaine des Fiefs dont le siège social se situe à MONTPELLIER (34000).

Le Tribunal Administratif de POITIERS, en date du 19 Novembre 2018, a désigné le Commissaire-Enquêteur chargé de conduire l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 21 Janvier 2019 au vendredi 22 Février 2019 inclus.

Monsieur le Préfet sollicite l'avis de la Commune dès le début de la phase d'enquête publique ou au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête, soit le 9 Mars 2019.

Au vu des observations formulées sur le registre d'enquête, des courriers reçus à la Mairie et des courriels adressés à la Préfecture dont la Mairie a eu copies, Monsieur Philippe BARITEAU expose une approche des résultats de l'enquête qui ne seront officiels qu'après publication du rapport du Commissaire-Enquêteur et de sa validation par Monsieur le Préfet.

Environ 113 personnes se sont exprimés représentant 391 observations. Sur ces 113 personnes, 23 sont en dehors du rayon d'affichage de l'enquête. Sur les 80 personnes concernées, par le rayon d'affichage, toutes n'habitent pas la Commune :

- 71 personnes ont émis un avis défavorable
- 28 personnes ont émis un avis favorable
- 14 personnes n'ont pas exprimé d'avis

Monsieur Philippe BARITEAU rappelle qu'il s'agit d'un vote consultatif et que la décision appartient à Monsieur le Préfet.

Après discussion et débat, Monsieur Philippe BARITEAU propose au Conseil Municipal de voter.

Messieurs Gilbert BERNARD et Philippe TERRIEN quittent la salle et ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable au projet du parc éolien pour les 5 machines (E1-E2-E3-E4-E5) situées entre FORGES et MARLONGES par 9 voix pour et 1 voix contre,
- Donne un avis favorable au projet du parc éolien pour les 3 machines (E6-E7-E8) situées au sud de la voie ferrée par 7 voix pour et 3 voix contre.

.../...

Compte Administratif 2018 – Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif 2018, dressé par Madame le Maire et constate que le Compte Administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2018 de : + 239 545,12 E
- Un déficit d'investissement au 31/12/2018 sans les restes à réaliser de (001) : - 144 117,17 E
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018, comme suit :
- Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : + 239 545,12 E
- Affectation complémentaire (1068) : - 136 117,17 E
(avec les restes à réaliser : + 8 000,- E)
- Résultat à reporter en fonctionnement (B.P 2019) (002) : + 103 427,95 E

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 et l'inscription budgétaire 2019 détaillée précédemment.

Compte de gestion 2018

Après avoir statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

Après avoir contrôlé que le Compte de Gestion 2018 dressé pour l'exercice 2018, par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2018.

CDC AUNIS SUD : Convention de mise à disposition de service

Madame le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Communautaire a délibéré sur un modèle de convention pour la distribution du journal communautaire. Cette convention permet, sur la base du volontariat de confier aux Agents communaux ou à une entreprise, la distribution des publications communautaires et le remboursement des frais engagés dans le cadre de ce travail.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Renouvellement du bail précaire de Madame Constance TERRIEN

Dans l'attente de l'achèvement de la construction de son cabinet d'orthophoniste, le Conseil Municipal autorise la prolongation du bail précaire jusqu'au 15 Mars 2019, à Madame Constance TERRIEN.

Mise à disposition de parcelles

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune occupe les parcelles AA67 et AA68 situées à l'entrée du terrain des Allées, sans contrepartie financière depuis des années.

Le Conseil Municipal décide de verser un forfait annuel de 50,- Euros et de continuer l'entretien de ces deux parcelles. Cette occupation est annuelle, renouvelable par tacite reconduction et dénonçable à tout moment par les propriétaires concernés.

Décisions budgétaires

1) Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies

Madame le Maire expose à l'Assemblée la convention de mutualisation proposée par les Syndicats d'énergies de la Région Nouvelle-Aquitaine dont le SDEER est Membre.

Considérant l'intérêt financier pour la Commune et son besoin en matière d'achat d'énergies, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, le Conseil Municipal décide l'adhésion de la Commune à ce groupement.

2) Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Lesdits crédits au Budget Primitif 2018 s'élevant à 187 475,20 Euros, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 46 860,- Euros sur l'opération 201701 (agrandissement du restaurant scolaire).

3) Assurance Dommages-Ouvrage : Ecole Maternelle

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les problèmes de toiture de l'agrandissement de l'école maternelle ont été garantis par la police dommages-ouvrage de notre compagnie « Mutuelles de Poitiers ». Une lettre d'acceptation a été adressée pour un montant de 7 975,62 Euros.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de « Mutuelles de Poitiers » et autorise Madame le Maire à l'inscription budgétaire 2019.

4) Occupation du domaine public : Distributeur de pains

Madame le Maire informe ses collègues du rejet de la délibération du 28 Mai 2018, par le Trésor Public, la redevance d'occupation du domaine public étant inférieure au minimum légal.

En conséquence, le Conseil Municipal fixe la redevance annuelle à 15,- Euros, pour l'occupation du domaine public par Monsieur GAUDIN, dans le cadre de l'implantation d'un distributeur automatique de baguettes.

Travaux en cours

- 1) Monsieur Gérard RENO, Maire-Adjoint, fait le point sur les travaux d'agrandissement du restaurant scolaire.
- 2) Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, fait le point sur les travaux de la Rue Délidon et fait un compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée avec les Riverains, le 9 janvier dernier.

Questions diverses

- 1) Monsieur BARITEAU Philippe, Maire-Adjoint informe ses collègues de l'avancée du règlement intérieur de la Commune.

- 2) Madame le Maire informe l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération de NIORT a sollicité la Commune, pour le prêt du tableau « Martyr de Saint Laurent » dans le cadre de l'exposition du peintre Bernard d'AGESCI à NIORT.

- 3) Les héritiers de Monsieur BARITEAU Michel ont informé Madame le Maire de leur intention de mettre en vente la parcelle ZK n° 8 d'une superficie de 3ha 08a 90 ca et inscrite en zone AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Lors des travaux préparatoires du PLUI-H, ce terrain a été classé en priorité 1.
Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de solliciter France DOMAINE, pour connaître l'estimation financière.

- 4) La Commission budget se réunira le 22 Mars 2019.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 12 Avril prochain avec une présentation du nouveau Conseil Municipal des Jeunes.

La séance est levée à minuit.